

N° 6
JANVIER
2017

Sommaire

- Édito > p. 1
- Programmation :
l'automatisation à marche
forcée > p 2
- Dircofi : les colosses aux
pieds d'argile > p 2 et 3
- BNEE vers DNEF: la
fausse bonne idée > p 3
- Seine-Saint-Denis hors
contrôle > p 3
- La désorganisation du
contrôle patrimonial > p 4
- Profilage et évaluation
renforcée des acteurs du
contrôle fiscal > p 4

Montreuil le 03/01/2017

Syndicat national

CGT Finances Publiques

- Case 450 ou 451
- 263 rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
- www.financespubliques.cgt.fr
- Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr
• dgfip@cgt.fr
- Tél : 01.55.82.80.80
- Fax : 01.48.70.71.63

2017 L'ANNÉE DE TOUS LES DANGERS Alerte sur le territoire et pour les agents du contrôle fiscal !



Suppressions d'emplois, restructurations, suppressions de services, fusions, regroupements immobiliers, dissolution de l'audiovisuel public (SCRA) dans les Pôles Contrôle Expertise, refonte du contrôle fiscal recentré sur les DIRCOFI avec notamment le pilotage des BCR, transfert de brigades départementales, redéploiements d'emplois et création de pôles interrégionaux : le démantèlement en cours de la DGFIP concerne aussi le contrôle fiscal.

A n'en pas douter, la DGFIP applique à la lettre les recommandations de la Cour des Comptes de février 2016 :

- » interrégionalisation,
- » redéploiement des emplois de vérificateurs,
- » modification des règles de gestion,
- » « pseudo » amélioration du recouvrement avec les Pôles de Recouvrement Spécialisés dédiés et le renforcement du Service de Traitement des Déclarations Rectificatives. (cf. mag recouvrement 2016)

Ces orientations majeures ne visent qu'à améliorer la compétitivité des entreprises au détriment de la justice fiscale et de l'égalité devant l'impôt. Et pourtant les scandales de fraude et d'évasion fiscale font l'actualité quotidienne des médias et génèrent bien légitimement un mécontentement démocratique et citoyen préoccupant.

Où sont les moyens législatifs humains matériels ? Quid des conditions de travail des agents ? Quels moyens pour lutter contre l'évasion fiscale au niveau européen et international ? Quels moyens pour contrôler les crédits d'impôt « subventionnant » grassement les entreprises depuis plusieurs années sans aucune contrepartie ?

Face aux lourdes menaces qui pèsent sur les acteurs du contrôle fiscal, tant en terme, d'emplois, de conditions de travail, de restructurations et de garanties statutaires, la CGT Finances Publiques appelle tous les collègues à se mobiliser et à s'engager dans l'action avec l'ensemble des collègues de la DGFIP.

Il n'y a aucune fatalité à tous ces bouleversements. La période qui s'annonce, notamment lors des débats de la campagne électorale sur la fiscalité, est et sera

propice aux agents des finances publiques et plus particulièrement aux acteurs du contrôle fiscal à faire entendre leur voix !

Depuis des années, la CGT Finances Publiques ne cesse d'alerter sur les conséquences désastreuses des politiques fiscales menées qui vident peu à peu la Direction Générale des Finances Publiques de ses moyens, l'empêchant de réaliser ses missions... La CGT revendique les moyens législatifs et matériels, avec les effectifs nécessaires, pour accomplir les missions de la DGFIP et en particulier la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale par un contrôle fiscal offensif.

À tout cela, s'ajoute dans un cadre propre à la sphère professionnelle du contrôle fiscal, la volonté de passage en force de la Direction Générale sur Rialto Mémo, application inutile, contraignante et chronophage. La CGT appelle d'ores et déjà tous les collègues à ne pas l'utiliser et à contresigner la pétition unitaire (CGT et Solidaires) pour exiger son retrait. Seule la mobilisation de tous et de toutes permettra d'obtenir gain de cause.

Dans ce contexte, le *MAG FISCAL n°6* apporte quelques éclairages sur la programmation qui s'automatise à vitesse grand V (page 2), sur des mariages à l'économie entre services comme la Direction Nationale des Enquêtes Fiscales et la Brigade nationale des Enquêtes Économiques (page 3), sur les restructurations créant sur la dépouille des services de contrôle fiscal des directions locales, des Directions hors normes et énormes comme les DIRCOFI (pages 2 et 3). L'exemple du département de la Seine-Saint-Denis est à ce titre parlant puisque il serait en passe de devenir un « paradis fiscal » faute de moyens et de service de contrôle (page 3). La sphère du contrôle patrimonial n'est pas non plus épargnée. Certains contribuables aisés peuvent déjà se réjouir (page 4). Enfin un point sur les nouvelles règles de gestion applicables aux acteurs du contrôle fiscal (page 4).

D'ores et déjà, il est clair que la DGFIP souhaite discipliner les « acteurs du contrôle fiscal » au risque de remettre en cause une mission de service public d'intérêt général, le contrôle fiscal, devant être exercée par des fonctionnaires indépendants des politiques et des milieux économiques. Il en va du respect de l'égalité de tous et toutes devant l'impôt.

PROGRAMMATION DU CONTROLE FISCAL : UNE AUTOMATISATION À MARCHÉ FORCÉE

En cinq ans, **3 000 suppressions d'emplois** sont intervenues dans les différents services de contrôle, alors que dans le même temps **le nombre d'entreprises soumises à la TVA a augmenté de 12 %, et celles soumises à l'Impôt sur les Sociétés de 17 %**.

Face à ce constat déséquilibré, la DG ne propose pour principale orientation que de poursuivre le processus de dévitalisation du contrôle local en créant des pôles.

Depuis le 1er septembre 2016, la DG a implanté dans chaque DIRCOFI un pôle interrégional de programmation du contrôle fiscal, spécialisé en matière d'analyse-risque.

Rattaché à la Brigade d'Enquête et de Programmation, ce pôle, composé de 3/5 agents selon les DIRCOFI, aura une mission distincte et sera exclusivement consacré aux travaux de requêtage libre, data-mining et autres analyses risque. Il élaborera des listes de dossiers, diffusées aux Pôles de Contrôle Expertise PCE que ces derniers devront exploiter en vue du Contrôle Sur Pièces ou de la rédaction de fiches de programmation 3909.

Il est donc proposé aux PCE de devenir des exploitants de listes

élaborées par la DIRCOFI. Les PCE sont donc confrontés à une véritable dénaturation de leur mission. Il devient dès lors très difficile de dégager du temps pour la programmation quand les tâches se démultiplient, que les suppressions de postes se succèdent et que les collègues ne sont pas valorisés dans des services délaissés.

Par ailleurs, privilégier une programmation « hors-sol », qui reposerait sur des techniques d'analyse-risque (requêtage, data-mining,...) avec des services de programmation toujours davantage éloignés du terrain, procède d'un affaiblissement de la qualité de la programmation, et au final de la lutte contre la fraude fiscale. En effet, les liasses sont lissées, les outils ne peuvent restituer que les informations qui y sont intégrées, les rendant par définition imparfaites en matière de fraude. La fraude ne réside-t-elle pas justement dans ce qui n'est pas déclaré ? Qu'à cela ne tienne, la DG persiste dans sa logique d'affaiblissement de la qualité de la programmation en donnant la priorité à l'analyse-risque dont la contre-performance est pourtant avérée !

Les DIRCOFI, des « colosses » aux pieds d'argile !

Contrairement à l'idée largement véhiculée par nos directions, que le contrôle fiscal et les Dircofis sont « sanctuarisés » et « renforcés », les restructurations, l'ASR Adaptation des structures au réseau, et les lignes directrices impactent et impacteront lourdement en 2017 la sphère du contrôle fiscal. Personne n'est dupe, si les effectifs « augmentent » dans certaines Dircofis, cela est largement dû aux transferts des emplois des DDFiP et DRFiP et au redéploiement des effectifs de la DIRCOFI CENTRE, direction purement et simplement supprimée. Il n'y aurait de créations d'emplois que dans la sphère de l'encadrement. Or les directions locales sont les socles fondamentaux de l'organisation du contrôle fiscal (SIE, Pôles PCE, BCR BDV, etc.). Sans l'appui de celles-ci, il n'y a guère de doute, la désorganisation territoriale du contrôle fiscal est en marche.

En 2017, les redéploiements des emplois des BDV vers les DIRCOFI et les redéploiements des emplois de vérificateurs se déclinent de la façon suivante :

Selon les chiffres de l'administration sur les redéploiements d'emplois de vérificateurs en BDV-DDFiP/DRFiP, au 1er septembre 2016, (tableau communiqué sur demande de la CGT), sur les 104 emplois de vérificateurs redéployés, 73 disparaissent, dont 21 en DIRCOFI et 52 dans les DDFiP/DRFiP (27 à Paris, 11 dans les Yvelines, 10 dans les Hauts-de-Seine, 8 dans le Val-de-Marne, 6 dans l'Essonne, 6 dans les Bouches-du-Rhône, 4 dans le Var, 3 en Gironde, dans le Nord et dans le Rhône...) au profit d'emplois dans les

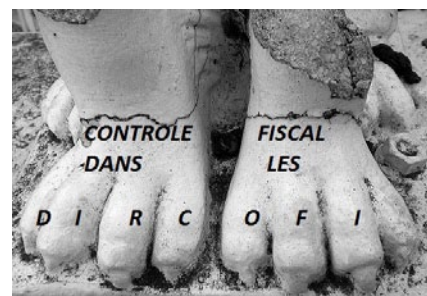
services de direction.

Au titre des redéploiements au 01/09/2017, 56 emplois de vérificateurs sont transférés des DDFiP/DIRCOFI vers les DIRCOFI. Les « grosses » DDFiP/DRFiP semblent être à nouveau particulièrement impactées comme Paris avec 22 emplois de vérificateurs supprimés et 10 brigades supprimées.

Par ailleurs les redéploiements des emplois de vérificateurs s'opèrent selon deux modalités, soit par le transfert direct de brigades départementales vers les DIRCOFI, soit par le transfert d'emplois.

Selon une note du 13 novembre 2015, les directions départementales disposant au plus d'une brigade, voire d'un pôle unifié de contrôle (soit 38 directions), ont été invitées, par la direction générale à engager une réflexion.

11 directions sur 38 ont choisi le rattachement de leur brigade à leur DIRCOFI de référence.



Situation actuelle			Situation après rattachement		
Dircofi	Département	Localisation de la BDV	Siège de la BDV	Nombre d'antennes	date
Centre→RAB	Haute-Loire	Le Puy-en-Velay	Le Puy-enVelay	1	01/09/2018
Est	Ardennes	Charleville Mézières	Charleville Mezières	1	01/09/2017
Est→RAB	Belfort	Belfort	Belfort	1	01/09/2018
Est	Vosges	Epinal	Epinal	1	01/09/2017
RAB	Ardèche	Privas	Privas	1	01/09/2017
RAB	Nièvre	Nevers	Cusset	2	01/09/2018
Sud Est RM	Alpes de Htes Provence	Digne	Manosque	2	01/09/2017
Sud Est RM	Hautes Alpes	Gap/Embrun/Briançon	Gap	2	01/09/2019
Sud Pyrénées	Gers	Auch	Tarbes	2	01/09/2017
Sud Pyrénées	Lot	Cahors	Cahors	1	01/09/2017
Sud Pyrénées	Lozère	Mende	Rodez	3	01/09/2017

Dans 10 départements, cela aboutira à la constitution de brigades mixtes (vérificateurs départementaux et Dircofi) et dans une direction, le rattachement d'une brigade départementale complète. Sur 5 départements, la localisation de la BDV actuelle est différente de la résidence du siège de la Brigade DIRCOFI de rattachement (parfois près de 100 kilomètres) ce qui implique une mobilité géographique forcée du vérificateur départemental pour suivre sa mission, par exemple Auch et Tarbes. Au plan métier, la brigade mixte signifie qu'à terme tous les vérificateurs traiteront les dossiers DDFIP et DIRCOFI sans distinction (avec quelle formation professionnelle?).

Ces transferts ne sont-ils que le début d'un plan d'ensemble de restructuration du contrôle fiscal avec son rattachement, à terme, aux DIRCOFI ? La CGT condamne les suppressions d'emplois dans les départements et la remise en cause du maillage territorial.

Enfin, la disparition de la Dircofi Centre et la dispersion à marche forcée de ses agents entre quatre Dircofis (Nord-Est-Ouest- Rhône-Alpes) ne va pas se faire sans d'énormes problèmes : éloignement des directions qui se trouvent parfois à plus de 400 kms des brigades les plus excentrées, impacts aussi sur les services de direction (services RH, contentieux, animation etc) qui vont devoir gérer au moins chacune une cinquantaine d'agents en plus tout cela sans renfort d'équipes d'appui et sans budget de fonctionnement à hauteur des enjeux ! Dans le même temps, les rattachements fonctionnels de plus en plus nombreux aux DIRCOFI des structures telles que les pôles CE, les BDV et les BCR marquent un recentrage du contrôle fiscal vers l'échelon interrégional. Pourtant des difficultés de taille subsistent : la création d'énormes directions de contrôle fiscal, sur des territoires très étendus avec des transferts d'emplois trop rapides et insuffisamment gérés en termes de ressources humaines. Bref une réorganisation à marche forcée au détriment des agents et de la mission.

Les Dircofis dans leur nouveau schéma d'organisation sont bien devenues des « colosses aux pieds d'argile ».

LE TRANSFERT DE LA BNEE À LA DNEF : LA FAUSSE BONNE IDÉE DE L'ANNÉE !

Le transfert à la Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales de la Brigade Nationale d'Enquêtes Economiques, auparavant gérée par la DRESG, nous questionne sur le maintien des missions de la BNEE, sur l'éclatement programmé de la DRESG et sur l'avenir de la DNEF.

La BNEE compte 51 agents (1 AFIPA, 2 IDIV, 47 A et 1C) sur tout le territoire, localisés principalement dans les locaux des SRPJ services régionaux de police judiciaire. Ses missions sont l'appui technique à la Police Judiciaire et la programmation Contrôle Fiscal Externe.

Ce transfert recouvre les aspects RH ressources humaines et budgétaires et aurait dû s'accompagner d'un renforcement en personnel des RH de la DNEF.

L'aspect métier sera toujours quant à lui géré par l'administration centrale. Il n'aurait pas été incohérent de rattacher la BNEE à la DNEF, puisqu'elles font toutes les deux de la programmation, on peut pourtant légitimement s'interroger sur ce seul transfert de la gestion administrative (à une direction dont ce n'est pas le cœur de métier) !

Tout cela sur fond de suppressions d'emplois (1 C ; sur 100 C il y a 10 ans, il n'en reste plus que 39 ! et 2 emplois B en BII Brigades d'intervention interrégionale !). L'organisation mise en place augure plutôt d'une désorganisation inquiétante sauf pour les fraudeurs.

L'exemple de La Seine-Saint-Denis : un département hors contrôle

En matière de contrôle fiscal, la Seine-Saint-Denis est devenue en quelques années un territoire laissé pour compte. En l'espace de 4 ans, de 80, les effectifs de vérificateurs sont passés à 66 et ceci sans compter les postes vacants qui sont de l'ordre d'une brigade soit 7 vérificateurs. Au 1^{er} septembre 2017, une nouvelle brigade est supprimée. Le scénario est bien huilé : d'abord on gèle, puis on supprime. En l'espace de quatre ans, 10 brigades sont devenues 7. Bien sûr, les détracteurs diront que c'est un département de 1^{ère} affectation, et les collègues n'ont qu'une hâte, c'est de le quitter. Et comme les arrivées ne compensent pas les départs, les postes vacants deviennent légion.

Le potentiel de contrôle fiscal externe aujourd'hui de la Seine-Saint-Denis est de 775 affaires (PCE et brigades) alors que le nombre d'entreprises (appelé tissu fiscal par la DG) est d'environ 105 000 (cf rapport d'activité de 2015) et que cela ne cesse d'augmenter. Le tissu devient une riche étoffe. Et pourtant les emplois qui devraient y être consacrés disparaissent. Les services sont exsangues. Les pôles de contrôle du département sont eux aussi confrontés aux vacances d'emplois. Conséquence : moins de propositions moins de moyens mais des exigences statistiques qui demeurent. Nouveauté : on crée des pôles de programmation rattachés aux DIRCOFI, et ces services deviendront leur sous-traitant. (cf développements ci-avant)

A la création de la BQS (brigade quartier sensible) exigée par le gouvernement d'alors, elle était composée de 7 agents, aujourd'hui ils ne sont plus que 3, les années passent et les bonnes résolutions s'effacent.

Le Contrôle sur pièces suit le même mouvement, la plupart des SIP Services Impôts des Particuliers, confrontés à la pénurie de cadres B, ont vu certaines cellules de contrôle disparaître. Ces cellules toujours considérées comme des variables d'ajustement ont disparu faute d'effectifs au profit des services d'accueil qui eux sont prioritaires. Les dossiers à fort enjeu sont censés être vus par le pôle de contrôle du patrimoine, espèce également en voie d'extinction. En conséquence, le département du 93 pourrait être le prochain paradis fiscal à la mode. Et d'autres départements à « tissu fiscal riche » comme les Hauts-de-Seine pourraient suivre le même chemin.

La désorganisation du Contrôle Patrimonial se fera au bon plaisir des contribuables aisés !

La « sphère patrimoniale » a subi de grands bouleversements avec la mise en place des PCRPs (Pôles de Contrôle des Revenus et du Patrimoine). Cette nouvelle organisation a délitée des structures qui globalement ne fonctionnaient pas si mal, voire très bien au regard des résultats obtenus. Dans nombre de directions, et pas des moindres au regard des enjeux financiers, cette réforme s'est traduite par la suppression des brigades Fiscalité Immobilière, spécialisées dans les contrôles « pointus ».

Cependant, et au nom du principe de « contrôle corrélé », les agents doivent devenir polyvalents. Mais tant pour les procédures que pour la législation, le contrôle de l'impôt sur le revenu des dossiers à fort enjeu et celui de l'ISF Impôt de Solidarité sur la Fortune requièrent des compétences et une technicité différentes. La fiscalité patrimoniale, parce qu'elle a pour principale mission les évaluations des biens immobiliers, nécessite encore plus que les autres services une bonne connaissance du terrain. Or, ces nouveaux pôles ont été l'occasion de supprimer des implantations sur de nombreux sites.

A cela, s'ajoute la suppression des cadres C qui fournissaient souvent un indispensable travail de programmation de qualité en particulier pour les déclarations de succession. Enfin, les synergies entre les services de l'enregistrement et de Fiscalité Immobilière sont détruites, avec la création de pôles départementaux. Compte tenu des enjeux financiers et de la nécessaire justice fiscale, le contrôle des contribuables aisés devrait pourtant être une priorité de la DGFIP ! La Création des Brigades Patrimoniales dans les DIRCOFI sera loin de compenser ce délitement organisé des contrôles patrimoniaux puisque la perte des compétences, de la technicité, de la connaissance du tissu fiscal et des structures locales se fera au bon plaisir des dits contribuables...

Nouveautés des règles de gestion pour les acteurs du contrôle fiscal :

« Profilage et Evaluation renforcée des compétences dans l'échange et la respiration »

Sur le « recrutement » des A+

Au nom de la spécificité du « métier » de vérificateur, l'administration met gravement en cause les droits et garanties des collègues.

Tout d'abord, l'administration souhaite élargir des affectations « au choix » pour les AFIPA, IP et IDIV, à l'ensemble des DIRCOFI, affectations déjà en œuvre dans les directions nationales spécialisées de contrôle, DVNI direction des vérifications nationales et internationales, DNVSF direction nationale des vérifications et des situations fiscales, DNEF direction nationale des enquêtes fiscales. Le délai de séjour passerait à 3 ans. Le nombre d'agents par brigade est en voie d'augmentation. De plus en plus de brigades passent à 10 vérificateurs voire plus. Dans le même temps les tâches d'encadrement s'alourdissent avec un suivi de plus en plus lourd « grâce » à RIALTO MEMO et aux innombrables demandes de traçabilité, reporting, rapports, contrôles et différentes tâches de « flicage ». Encadrer n'est plus soutenir mais surveiller...

La mise en place d'une « évaluation des compétences » à échéances régulières pour les vérificateurs et les chefs de brigade.

L'administration se propose d'évaluer et d'identifier toute les compétences disponibles en matière de contrôle fiscal. Elle offre (sic!) un temps « d'échange et de respiration » avec l'instauration d'évaluation des compétences et des acquis tous les 5 ans.

Pour les vérificateurs, leur est « offert » un bilan personnalisé sous l'égide d'un comité composé du chef de brigade, du responsable de la division CF et des responsables des divisions RH et Affaires juridiques (l'administration ne précise pas la position de la lampe...).

3 possibilités :

- » le bilan ne conclut pas à un besoin de formation spécifique et le vérificateur devient un référent et pourrait postuler à une promotion ;
- » le bilan montre des besoins ponctuels de formation ;
- » le bilan fait état d'un besoin de soutien renforcé (tutorat, vérifications en binômes...).

Chacun aura son livret individuel de formation. La DGFIP ressuscite le plan quinquennal voire le livret ouvrier ! A quand la photographie du valeureux vérificateur affichée à l'entrée de la brigade ? A quand le vérificateur du mois ?

Pour le chef de brigade, les modalités sont identiques mais le « comité » est composé en plus du directeur du pôle fiscal.

La CGT juge ces propositions inacceptables. Elles s'inscrivent dans le cadre du compte personnel de formation, soit le compte personnel d'activité (CPA) de la loi Travail, de la mise en place du RIFSEEP au 1er janvier 2019 et de la soumission de la DGFIP aux pressions du MEDEF sur les modalités du contrôle fiscal.

À n'en pas douter 2017 sera bien l'année noire du contrôle fiscal sauf à ce que les personnels de la DGFIP forts de leurs revendications changent la donne !